



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 27 septembre 2022 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint, Services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Magdalena Dudeck, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications, Chantal Marcotte, directrice, Environnement, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CP20220927-P1

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MODIFIÉ 2023-2029

Présentation par mesdames Chantal Marcotte et Annie Major ainsi que par messieurs Vincent Paquette et Bruno Desautels

Les objectifs de la présentation sont :

- d'informer le conseil municipal des résultats des consultations publiques dans le cadre de la révision du PGMR;
- d'obtenir une recommandation au projet de PGMR modifié 2023-2029.

Plan de la présentation :

- Processus de révision du PGMR;
- Processus de consultation;
- Rapport de consultation;
- Modification du projet de PGMR;
- Cadre financier modifié;
- Portrait gatinois 2029;
- Recommandation.

RECOMMANDATIONS :

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) recommande :

R-CELCC-2022-09-14/01

Approuver le projet de PGMR modifié 2023-2029 de la Ville de Gatineau.

CP-ENV-2022-010

Approuver le projet de PGMR modifié 2023-2029 de la Ville de Gatineau.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray apprécie d'avoir consulté les citoyens. Est-ce que les sacs de plastique seront bannis sur le territoire de Gatineau? L'installation de poubelles en hiver sur les sentiers n'est pas toujours possible car c'est difficile de les vider par le Service des travaux publics.

Madame Major mentionne qu'au niveau des sacs de plastique, le gouvernement fédéral a adopté une réglementation pour bannir les contenants à réutilisation unique et les sacs de plastique en font partie. Cette réglementation sera applicable en 2023. Pour ce qui est des poubelles, cela fait partie d'une révision à ce niveau.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si les bacs de multi logements pourraient être récupérés à l'arrière de la propriété par l'entrepreneur, afin d'éviter qu'ils restent devant tous les jours. Madame Marcotte mentionne que la situation peut être regardée, selon les adresses et l'accessibilité. Monsieur Lessard transmettra les adresses précises et une visite du terrain sera faite pour vérifier la possibilité que le camion se rende à l'arrière de la propriété.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande si l'action 26 au niveau de l'écocentre de Gatineau, permettrait d'avoir un écocentre mobile une fois par mois dans l'est de la ville.

Madame Major répond que les écocentres mobiles sont une solution ponctuelle. Il y a une action dans le plan pour établir des solutions plus adaptées. Il y aura une amélioration, mais pour le moment, il n'est pas possible de dire quelle sera la solution.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron souligne que la ville est sur la bonne voie. Toutefois, elle précise que l'accompagnement sera important, particulièrement pour les ICI. Les citoyens sont fiers d'où la ville est rendue, mais les réflexes doivent continuer à être améliorés. Madame Marcotte confirme que la ville sera présente pour l'accompagnement et la sensibilisation. Dans le plan financier, il y a plusieurs ressources assignées à ces actions.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire pose les questions suivantes :

- 1- Le principe de transversalité a été retenu : elle aimerait savoir comment ça s'est passé avec les autres commissions;

Réponse : l'activité inter commissions a été très intéressante, tous les membres ont été invités et il y a eu 38 participants. Comme la consultation avait eu lieu, cela a permis de creuser plus loin les sujets et les actions.

- 2- L'importance de la communication concernant la gestion des déchets;

Réponse : Madame Marcotte explique qu'un virage sera fait vers un marketing social pour la communication, il y a deux ressources et demie pour les communications.

- 3- Il y a encore beaucoup d'études dans la présentation : sont-elles vraiment nécessaires avant d'aller de l'avant?

Réponse : avant de mettre en place une réglementation, il faut faire une étude des impacts et cela nous permet de s'améliorer et de mettre en place les bonnes actions.

- 4- À la diapositive 14 : elle trouve encore floues les actions qui vont découler de la consultation des citoyens;

- 5- jusqu'à quel point on soutient nos entreprises qui ont la même vision que la Ville?

Réponses : l'action 1 contient une campagne d'information et de sensibilisation aux citoyens et dans l'action 5, on retrouve un atelier qui aura lieu avec les entreprises pour l'usage de contenants à usage unique, afin qu'ils soient plus exemplaires. Il n'y a pas de soutien financier dans le PGMR. Les entrepreneurs devraient se tourner vers ID Gatineau. L'équipe est très satisfaite du taux de participation aux différentes activités incluant le sondage.

Madame la mairesse aimerait qu'on précise les informations concernant la gestion du textile et aussi qu'un des plus grands défis de ce PGMR se situe au niveau des résidus de matériaux de construction et de rénovation. En réponse, il est confirmé que le textile a effectivement eu une grosse augmentation puisqu'il a triplé. Différentes options sont en analyse car il y a peu de boîtes de dons autorisés sur le territoire. Le défi au niveau des matériaux de construction est confirmé et il s'agit d'une action spécifique au PGMR.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souligne que les accomplissements sont importants. Elle transmet ses félicitations sur la consultation publique et souhaite que la Ville s'en serve comme modèle pour aller en profondeur sur différents sujets. La variété de moyens est intéressante. Elle a une question à la page 19, numéro 3 : combien en termes de montant et combien d'organismes sur le territoire? Réponse : budget de 300 000 \$ en soutien aux organismes. Madame Kamanyana met en doute que ce montant soit suffisant, elle souhaite qu'on tienne compte des investissements faits par les organismes et non y aller avec des montants minimes et égaux.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que les Gatinois sont avec la ville et impliqués et que le PGMR répond bien. Il ajoute que le PGMR propose un régime obligatoire pour le textile et les ICI, mais on ne le fait pas pour les CRD, alors qu'il y a une équivalence au niveau des tonnages. Le montage financier est fait en fonction du principe de l'utilisateur payeur. À la page 23 : coûts représentés pour les ICI : annuel? Cela est confirmé. La taxe est imposée selon le type de résidence et les ICI en paieront pour la première fois et ils auront le principe de l'utilisateur payeur. Une unité veut dire quoi? École vs autre bâtiment? On ne peut pas encore dire combien va coûter le service de 28.3 M\$: il reste des étapes à franchir. Le type de bâtiment est selon le rôle d'évaluation. Si les ICI ne payaient pas ce service à la ville, il aurait à le payer avec un privé de toute façon.

Madame la mairesse mentionne qu'à partir du moment où la ville déploie le service, il y a un potentiel de subvention. Effectivement, une compensation est versée à la ville et à partir de l'inclusion des ICI, la ville sera compensée à 100%, ce qui sera plus avantageux de faire affaire avec la ville pour les ICI vs faire affaire avec le privé. Monsieur Moran mentionne qu'il faudra pousser un peu plus loin. Pour les CRD, l'action 23 permettra d'y répondre.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet est contente du sujet du publisac dans les communautés voisines. Elle demande s'il y a un plan de match pour voir comment cela déploierait sur le territoire de Gatineau? Il est répondu qu'on a à y penser et regarder ce qui se fait ailleurs, on ne veut pas créer ce qui a eu lieu dans d'autres municipalités. Il sera nécessaire d'avoir une étude avant d'adopter un règlement. Madame Lacasse-Brunet aimerait connaître les prochaines étapes pour la styromousse. On va poursuivre la collecte dans les écocentres, on va avoir d'autres analyses à faire pour identifier d'autres solutions. L'action 5 du PGMR est conservée et nous permettrait de faire notre propre réglementation si le gouvernement fédéral ne légifère pas tous les contenants. Chaque action a une fiche en annexe très détaillée.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que les gros morceaux de styromousse présents dans plusieurs emballages se retrouvent dans les poubelles et demande si une autre solution a été identifiée. Il est mentionné qu'il y aura toujours des réfractaires dans les ICI. Pour la styromousse, on regarde déjà des alternatives, comme l'exemple de faire une collecte. Pour les réfractaires, le tournant vers le marketing social pour les communications permettra de faire une partie du travail. Il faut que ça devienne la norme. Le résidentiel participe très bien. Il y a moins de participation dans le multi logements et des actions ciblées seront portées pour améliorer ces secteurs.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne remercie les équipes pour tout le travail accompli, il est très fier des services, de l'ancien conseil et du conseil actuel. Gatineau devient une référence. Sur le processus de consultation, il mentionne qu'il faut continuer de travailler avec de tels mécanismes. Cela devient un levier intéressant. Est-ce que 950 répondants est représentatif? Le style varié de consultation est-il un avantage? Il est précisé que c'est le processus où il y a eu le plus de répondants, tant au niveau des mémoires déposés que des citoyens qui ont répondu. Monsieur Champagne identifie le processus comme étant impartial et neutre, ce qui est effectivement confirmé.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne que le règlement pour les boîtes de dons date de 2018 et qu'une analyse devra être faite. Il y a un problème de salubrité autour des boîtes de dons. Elle est contente qu'un membre soit un promoteur de la ville, mais il faut aussi en processus plus formel pour les embarquer. C'est un défi car il n'y a pas de débouchés pour les CRD. Elle demande comment on pourrait travailler avec eux et revoir les normes de construction pour avoir des matériaux plus écologiques, qui dégagent moins de GES, etc. Les normes de construction pour les multi logements devraient-elles être revues? Les obliger à avoir des chutes? Pour les boîtes de dons, on avait voulu avoir un projet pilote pour inventorier ce qui est mis dans les boîtes de dons, ça pourrait être une action à prendre. En 2018, un règlement a été adopté pour obliger l'obtention d'un permis pour avoir une boîte de dons, mais ça n'a pas réglé la situation. Les organismes ont été consultés pour connaître leurs pistes de solutions et on va encore les consulter. Il y a aussi une action de sensibilisation pour les citoyens sur l'utilisation des boîtes de dons. Pour les CRD, ce n'est pas de notre compétence, mais on peut les soutenir pour des réductions à la source. On retrouve une action pour les multi logements. Présentement, on fait le suivi d'un multi logement qui a une chute à déchets à 3 voies afin de voir les résultats et de mettre en place les meilleures pratiques.

Les recommandations sont acceptées à l'unanimité.

Fin de la présentation à 10 h 30.

CP20220927-P2

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE - PROGRAMMES CORRECTEURS

Présentation par messieurs Louis Charles Désy et Luc St-Arnaud.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire un bref rappel sur les grands principes qui régissent l'attestation d'assainissement municipale (AAM);
- présenter les zones affectées par les restrictions actuelles de l'AAM;
- présenter les 23 programmes correcteurs à réaliser (situations actuelles) et leurs modes de financement potentiels;
- faire entériner les recommandations

Plan de la présentation :

- Bref rappel - AAM;
- Les zones affectées par les restrictions de l'AAM;
- Programmes correcteurs;
- Processus d'analyse des projets de développement pour approbation;
- Aperçu sommaire des types d'interventions à réaliser
 - Envergure des coûts et de la durée, mode de réalisation et mode de financement;
- Résumé des programmes correcteurs à déposer;
- Prochaines étapes.

RECOMMANDATIONS :

CP-INFRAS-2022-17

Autoriser le Service des infrastructures à déposer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) les programmes correcteurs pour 20 surverses du secteur desservi par l'usine de Notre-Dame, applicables au 1^{er} janvier 2023.

CP-INFRAS-2022-18

Conserver le financement des 7 projets déjà amorcés, soit 67,5 M\$, dans l'exercice de priorisation du PI-VM 2023-2027.

CP-INFRAS-2022-19

Autoriser le Service des infrastructures à déposer une demande de financement supplémentaire au « Plan directeur égout sanitaire-surverses » soit 2 M\$ par année pour une période de 5 ans (10 M\$) dans le PI-VM 2023-2027.

CP-INFRAS-2022-20

Mandater l'administration de proposer un mode de financement aux requérants qui engendrent des programmes correcteurs dans le cadre de l'attestation d'assainissement municipale.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse souligne qu'il s'agit d'un dossier très complexe. Elle pose la question suivante : si je suis un promoteur qui a un projet dans une zone de surverse, que se passe-t-il? La réponse donnée est que l'analyse du projet sera faite assez rapidement. La deuxième étape est de vérifier la contribution qui doit être faite pour apporter les correctifs. Enfin, la Ville doit déposer au ministère les correctifs requis et un délai de 5 ans sera accordé pour faire les correctifs.

Madame la mairesse demande si le permis sera émis avec un engagement de corriger la situation et si la Ville fera les travaux correctifs au moment où le projet sera livré? Il est répondu que les travaux correctifs et ceux du projet seront probablement déphasés.

Propositions pour les recommandations :

La mairesse propose une modification à la recommandation **CP-INFRAS-2022-20** et ajoute une recommandation.

La proposition **CP-INFRAS-2022-20** se lit comme suit :

Mandater l'administration de proposer un mode de financement aux requérants qui engendrent des programmes correcteurs dans le cadre de l'attestation d'assainissement municipale.

La mairesse propose d'ajouter ce qui suit et elle est appuyée par monsieur le conseiller Jean Lessard :

Mandater l'administration (...) l'attestation d'assainissement municipale, **tout en considérant les possibilités de subventions.**

Madame la mairesse propose d'ajouter la recommandation suivante et elle est appuyée par monsieur le conseiller Jean Lessard :

Rendre disponibles sur le site Web de la Ville de Gatineau les cartes des points de surverse, les cartes des zones affectées et les rapports annuels de surverse sur notre territoire.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souligne avoir consulté le site pour le nombre de déversements annuels. Gatineau se classe bien en termes d'événements pour les surverses. Il demande si les prochains travaux vont provoquer des surverses supplémentaires. Il aimerait savoir si une surverse serait nécessaire si on avait des réseaux séparés partout. Est-ce qu'il y a un plan pour donner l'information aux citoyens par exemple, une carte pour les égouts séparés et combinés? La Ville a effectivement les informations pour les différents types d'égouts, toutefois, une vérification est nécessaire pour valider la disponibilité de ces informations pour les citoyens. Il est également confirmé que les surverses demeurent nécessaires même avec des égouts séparés, car elles servent à éviter que des refoulements soient causés chez les citoyens.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet a une question à la diapo 25 : réviser les exigences de débordement : les exigences étaient trop élevées? Pourquoi? Il est mentionné que cela dépend des développements et du niveau de développement. Les interventions physiques ne sont pas toujours optimales. Ce n'est pas possible avec l'ensemble des 20 ouvrages, mais c'est possible à certains endroits. Elle demande si de la densification douce, comme des logements au sous-sol, des minis maisons, compliquerait la situation. Monsieur St-Arnaud répond que l'analyse se fait en fonction du débit des installations.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si, pour la rue Notre-Dame, la capacité du réseau de la ville a été évaluée par les ingénieurs. L'information détenue par monsieur Girouard est à l'effet que dans les nouvelles constructions, on va tenter d'optimiser la capacité ou la grosseur pour éviter de mettre des surverses. Il est expliqué que la capacité des conduites est un autre élément et est aussi analysée lors de projets de développement. Une surverse n'est plus autorisée dans les nouveaux développements immobiliers. On travaille avec 74 surverses du passé. Les travaux correcteurs requis sont réalisés à 95 % par le privé. Les Travaux publics pourraient intervenir pour certains travaux seulement.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande si le service regarde ailleurs ce qui se fait pour innover et changer nos façons de faire. Elle aurait aimé avoir des images pour mieux comprendre. Monsieur Désy confirme que d'avoir des réseaux séparés correspond à la bonne façon de faire les choses. Les surverses datent des années 1950-1960 et ça ne se fait plus.

Monsieur le conseiller Steve Moran a deux questions : recommandation 19 : aller chercher un financement potentiel de 10 M\$, est-ce qu'on pense l'obtenir? Réponse : 9.65 M\$ à engager par la Ville, le ministère ne veut pas savoir combien la ville a besoin, mais la Ville doit déposer ses besoins et déterminer son investissement, soit 2 M\$ par année, pendant 5 ans. C'est la partie ville. Question 2 : analyse des besoins : c'est la décision de la Ville, le ministère demande de ne pas être non conforme. L'analyse a été faite avec les projets connus à ce jour et elle doit être refaite si des nouveaux projets sont déposés.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande si, avec l'obligation de mener ces travaux correctifs : exemple : secteur H-4, on en profite pour faire une projection future des besoins. Monsieur Désy confirme que la Ville a un programme de séparation des réseaux qui va durer plusieurs années. Elle intervient ponctuellement pour permettre à un promoteur de réaliser son projet.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire remarque que le secteur du Plateau n'est pas identifié sur les cartes : avec la densification, est-ce qu'il pourrait l'être? La réponse à cette question est que les secteurs en blanc ne sont pas touchés par les surverses. Le secteur comme le Plateau a été construit sans surverse. Il y a d'autres enjeux à analyser par contre comme les conduites d'eau, la circulation, etc.

Monsieur Sabourin pose deux questions : à la diapo 25 : pour la séparation des réseaux d'égout, il y a un plan exigé pour 5 ans : combien d'années ça prend pour séparer le réseau d'égout? Combien de mètres linéaires?

Question 2 : est-ce qu'il y a des statistiques à l'interne plus récentes que 2020 qui seraient en mètres cubes de rejet dans les rivières?

Pour le plan de 5 ans, il est souhaité d'avoir un financement pour les 5 prochaines années afin de mettre en œuvre les travaux. Au niveau des réseaux séparés, il reste 119 ou 129 km de conduites à séparer.

Monsieur André Turgeon précise qu'il y a 1105 km de réseau, dont 620 km d'égouts séparés; 125 km d'égouts combinés; 360 d'égouts pseudo domestique; et ce sont les chiffres de 2019. Il y a encore 485 km de conduites à changer. Pour la question des mètres cubes, on n'a pas les déversements en mètre cube, on sait si la surverse a été utilisée ou non, sans les quantités. On n'a pas la qualité de l'eau rejetée, mais souvent, c'est dû à la pluie, donc, c'est dilué, mais on ne peut le préciser.

Les recommandations sont acceptées avec les modifications et l'ajout.

Fin du comité plénier public à 12 h.